

Les relations diplomatiques entre la France et la Suisse pendant la guerre contre la première coalition

Autor(en): **Maillefer, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **4 (1896)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-6356>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

On a déjà fait remarquer que pendant les années de 1792 à 1795 la Suisse fut presque le seul pays de l'Europe avec lequel la France ait entretenu sans interruption des relations diplomatiques et une correspondance officielle suivie. Dans la grande levée de boucliers contre la France, la Suisse fut le seul pays limitrophe qui ait observé une attitude pacifique. L'histoire de la Suisse dans ces années de tourmente est des plus intéressantes et pour la Suisse et pour la France. C'est pourquoi nous essayons d'en donner ici un aperçu d'après les papiers de Barthélemy, les Recès des diètes helvétiques, et enfin d'après quelques documents inédits, tels que les Acta du Conseil secret de Berne, le Manuel des délibérations dudit conseil.

I

ENVOI DE BARTHÉLEMY

La Suisse avait toujours été, depuis François I^{er}, la fidèle alliée de la France et s'était même trouvée parfois dans la dépendance trop directe de cette puissance. L'or français enrichissait nombre de familles suisses. Le

sang suisse avait coulé sur tous les champs de bataille où la France avait combattu. Ces bons rapports furent compromis avec la révolution française.

Les gouvernements suisses, aussi bien les gouvernements aristocratiques que les démocraties, virent d'un mauvais œil la révolution française. Ils étaient immobilisés depuis le XVII^e siècle dans des formes politiques invariables; toute innovation, tout changement apporté aux anciennes traditions, leur paraissait une monstruosité. Ils craignaient surtout pour leurs sujets, et c'étaient en particulier les cantons voisins de la France qui redoutaient le plus l'influence de la révolution.

Aussi les relations diplomatiques entre les deux pays étaient-elles moins amicales dès le début de cette grande commotion politique. Les menées révolutionnaires du club de Paris avaient ému les cantons. Fribourg avait demandé sans succès l'extradition des meneurs. Berne et Fribourg avaient adressé leurs plaintes à Louis XVI. Elles étaient restées sans réponse.

L'attachement des cantons à la France avait toujours eu un caractère personnel. C'était bien plus avec le roi lui-même qu'ils entretenaient leurs bonnes relations qu'avec l'ensemble du peuple français. Louis XVI était particulièrement populaire auprès des gouvernements helvétiques. A mesure que sa situation devenait plus critique, le mécontentement des Suisses allait croissant.

De leur côté, les révolutionnaires français ne ressentait aucune sympathie pour les gouvernements aristocratiques et oligarchiques. Les rapports entre les deux pays étant fréquents, les différences entre les tendances n'en étaient que plus sensibles. On avait jusqu'alors considéré la Suisse comme la terre classique de la liberté. Et voilà que les réfugiés politiques de Genève, de Fribourg et de Vaud dévoilaient aux révolutionnaires français une

Suisse dans laquelle régnaient tous les abus de l'ancien régime. De là, le mauvais vouloir à son égard.

Tant que la royauté ne fut pas menacée, il n'y eut pas de conflit proprement dit. Les cantons qui avaient quelque sujet de mécontentement faisaient ce que font les faibles, ils récriminaient, ils boudaient, puis l'affaire passait, et des préoccupations nouvelles venaient effacer les anciennes. Les choses restèrent sur ce pied jusqu'en 1791. Mais à partir de ce moment, la révolution précipite sa marche.

La monarchie était devenue constitutionnelle, l'assemblée législative s'emparait peu à peu des attributions de la souveraineté et ne laissait au roi qu'une autorité bien limitée. Ce changement de régime politique amenait fatalement un changement dans le personnel des ambassades. Le marquis de Vérac, ambassadeur de S. M. en Suisse, donna sa démission. Vérac était un réactionnaire avéré, très imbu des idées absolutistes et qui excitait par dessous main les oligarques suisses contre le nouveau régime. Il fut remplacé par un homme beaucoup plus pondéré, l'ambassadeur Barthélemy.

Le marquis François de Barthélemy était le neveu de l'abbé Barthélemy, auteur du *Voyage d'Anacharsis*. Il dut à la protection de Choiseul d'entrer jeune au ministère des affaires étrangères. Il avait suivi le baron de Breteuil en Suisse et en Suède et avait été secrétaire de légation à la cour de Stockholm. Il fut ensuite secrétaire d'ambassade à Londres et y remplit les fonctions de chargé d'affaires de la France, après la révocation de son ambassadeur. Ce fut lui qui notifia à la cour de Saint-James l'acceptation de la constitution de 1791 par Louis XVI¹.

¹ *Biographie universelle*. III, 182.

Dans ces circonstances critiques, ce fut une bonne fortune pour la Suisse que de donner asile à Barthélemy, personnalité remarquable et tout à fait à part en une époque de fièvre et de surexcitation, où la fougue poussait aux résolutions extrêmes, où la modération était taxée de faiblesse et de lâcheté, où les républicains comme les réactionnaires étaient aveuglés par la passion.

Barthélemy eut avant tout le mérite de savoir rester à son poste malgré les transformations successives de la constitution française. D'abord ambassadeur du roi, il agit toujours d'après les intentions de son souverain. Après le Dix août, il offrit sa démission, mais il ne se fit pas trop prier pour rester. Dès lors, il suivit de loin le mouvement révolutionnaire, évoluant avec lui, en apparence du moins. Peut-être gardait-il par devers soi ses convictions politiques, qui étaient celles d'un royaliste modéré. Mais il sut malgré cela se plier aux petites exigences jacobines. A cet égard, le ton seul de sa correspondance avec les nombreux ministres auxquels il eut affaire est bien caractéristique. Il passa sans peine du titre d'Excellence à la simple épithète de « citoyen ministre », puis au tutoiement familier. Quand on exigea de lui qu'il fît preuve de civisme, il fit preuve de civisme. Quand on fit appel à la générosité des amis de la République, il envoya un don patriotique. Nul doute qu'il n'ait sévèrement blâmé les excès révolutionnaires ; jamais il n'en laisse rien paraître. Sans approuver formellement, il a l'air de trouver que ce qui se fait en France est bien, que tout est pour le mieux. Il fut souvent entravé dans sa mission par l'impatience des commissaires envoyés de Paris, qui ignoraient les circonstances locales toutes particulières à la Suisse, qui voulaient brusquer les affaires : jamais cependant il ne manifesta la moindre impatience.

Il laisse gronder l'orage, s'efforçant de louvoyer en attendant des jours meilleurs.

Barthélemy put ainsi vivre, même pendant la Terreur, sans être trop suspect, échapper à la proscription qui frappait ceux même qu'on avait cru les plus dévoués à la République, généraux dans les armées, serviteurs de l'Etat en France et à l'étranger. Sa modération ne plut pas toujours à la faction avancée. A plus d'une reprise, il fut l'objet de vives accusations. Il fut traité de royaliste et de réactionnaire. Ses ennemis tonnèrent contre lui à la tribune même de la Convention, mais sans ébranler le crédit de l'habile ambassadeur. L'éloignement, le séjour en Suisse sauvèrent Barthélemy des foudres jacobines. Il le sentait et fut reconnaissant envers la Suisse de l'asile qu'elle lui procurait ; il apprécia une situation qui lui permettait, tout en restant aux affaires et en servant son pays, de se mettre à l'abri de la tourmente révolutionnaire.

Il connaissait la Suisse aussi bien que la France. Tout différent en cela des politiciens de la révolution, il se rendait un compte bien exact de ce qu'était notre pays à la fin de l'ancien régime, bizarre et disparate assemblage des éléments les plus divers et les plus hétéroclites. Il savait l'état des partis dans chaque canton et démêlait les mobiles politiques des Etats suisses et tout particulièrement de Berne, le plus important d'entre eux. Frisching, l'adversaire de Steiger, l'informait des luttes qui se livraient, au sein du gouvernement bernois, entre les réactionnaires et les modérés, entre le parti français et le parti autrichien, entre le parti de la paix et celui de la guerre. Il comprenait ainsi bien des choses que le ministre, à Paris, jugeait inexplicables. Il prit sagement son parti des lenteurs et des tergiversations inévitables de la politique suisse. Il ne brusque ni ne presse,

et quand le cabinet de Paris insiste trop vivement, veut qu'on agisse sans égards, l'ambassadeur a mille excuses, mille objections à faire valoir. Il discute avec le ministre, lui montre les effets désastreux d'une démarche précipitée. Ainsi il gagne du temps ; la colère et la passion se calment, le danger est écarté. Quand il doit agir, il y met tant de formes et de ménagements qu'il adoucit le choc et empêche le conflit de dégénérer en guerre ouverte.

Dans sa constante préoccupation d'éviter les complications diplomatiques, il rédigeait ses rapports au ministre avec la plus grande prudence, présentant toujours les faits de la manière la moins défavorable à la Suisse, assurant son gouvernement des bonnes intentions des Confédérés, réfutant les suppositions et les imputations de commissaires moins circonspects et plus bilieux. D'autres agents le contredisaient ; il ne se lasse pas d'argumenter, de réfuter. Il fut en un mot le véritable avocat des Suisses auprès du gouvernement de la France.

Avocat des cantons auprès du ministère, il fut aussi l'avocat de la France auprès du Corps helvétique. Il avait su gagner la confiance de la plupart des Etats confédérés. Il jouissait d'une très grande considération personnelle, et plusieurs hommes politiques suisses avaient pour lui une véritable affection. Sa conduite contrastait étrangement avec le ton hautain, les manières superbes et les façons cassantes de l'ambassadeur d'Autriche, M. de Buol, qui se rendait antipathique même aux partisans de l'empereur et de la Coalition. Cela profita grandement à la France, et souvent la Suisse recula devant des mesures extrêmes par considération pour Barthélemy.

Ce fut donc un choix heureux que celui de l'ambassadeur Barthélemy. Louis XVI, du reste, savait ce que la royauté française devait aux troupes suisses, et il comprenait que la garde suisse était le plus solide soutien

de la royauté menacée. Les instructions données au représentant de la France étaient empreintes de sentiments de conciliation. « Le roi, disaient-elles, a fait choix du sieur Barthélemy pour cette ambassade importante, et Sa Majesté lui a prescrit de se rendre le plus tôt possible à Soleure pour travailler sur-le-champ et sans relâche à changer notre manière d'être actuelle avec nos plus anciens alliés et à la rétablir sur le pied le plus convenable pour l'avantage des deux nations. » Barthélemy devait rassurer les Suisses au sujet du sort de leurs régiments, promettre un renouvellement prochain des capitulations militaires. Après avoir bien constaté que les changements politiques survenus en France et les progrès des idées révolutionnaires, les menées du club des Patriotes et celles des clubs étaient les causes du légitime ressentiment des Suisses; les *instructions* continuent : « Le sieur Barthélemy s'attachera à ramener soit les gouvernements helvétiques, soit les individus, à des opinions plus justes sur l'état de la France. Il fera sentir que rien dans la Constitution ne fait un devoir à ceux qui y sont dévoués, de travailler à amener les autres nations au système politique qui nous gouverne, qu'on y trouve même des choses faites pour rassurer les étrangers sur notre politique¹. »

Barthélemy arriva en Suisse, « selon l'usage, incognito à Soleure, le 30 janvier ». Il fut bientôt aux prises avec des difficultés sans cesse renaissantes. A mesure qu'il en avait écarté une, il en surgissait une autre, et plus il s'efforçait de rétablir la bonne entente entre les gouvernements, plus la politique révolutionnaire semblait prendre à tâche de compromettre les relations diplomatiques.

¹ *Papiers de Barthélemy*, I, 1-8.

II

LES SOLDATS DU RÉGIMENT DE CHATEAUVIEUX

Le premier conflit eut lieu au sujet des soldats suisses du régiment de Châteauevieux. Une émeute avait éclaté en 1790 à Nancy où le régiment tenait garnison. Les soldats avaient pillé la caisse du régiment, avaient insulté leurs officiers, avaient parcouru les rues ivres en proférant des menaces. Les cantons suisses avaient manifesté leur courroux. Un des coupables fut roué, vingt-deux pendus, et quarante et un condamnés aux galères¹.

Mais, en matière de délit politique, les coupables de la veille sont souvent les héros du lendemain. A mesure que l'esprit révolutionnaire progressait, on considérait avec bienveillance les auteurs de troubles séditieux. Le 14 septembre 1791, l'Assemblée nationale amnistiait les condamnés pour cause de troubles révolutionnaires. On considéra les galériens de 1790 comme des martyrs de la liberté, et l'Assemblée leur fit grâce. D'après le droit strict, les cantons seuls dont les rebelles étaient ressortissants avaient à statuer sur leur sort. Les capitulations faisaient des régiments comme une portion de la Suisse transportée à l'étranger. Les régiments avaient leur organisation judiciaire et leur code particulier auquel personne ne devait toucher, et s'il y avait un droit de grâce à exercer, c'était aux cantons souverains qu'il appartenait. Les galères françaises recevaient les condamnés simplement en dépôt. L'amnistie ne pouvait donc être prononcée par le gouvernement français. Mais l'Assemblée nationale s'inquiétait peu de la tradition, des

¹ Voir *le Pays de Vaud de 1789 à 1792*, p. 21-22.

formes et du droit. Les galériens furent compris dans l'amnistie.

D'après la constitution française, le roi pouvait opposer son veto à cette décision de l'Assemblée. Il l'aurait fait volontiers pour ne pas éveiller les susceptibilités de ses alliés ; mais d'autre part, il n'était déjà plus le maître de la situation, et il ne pouvait, à cette heure grave, soulever un conflit pour une affaire assez minime, en somme. Il imagina un moyen terme. Les cantons feraient grâce aux galériens ; le roi n'aurait rien à sanctionner ; les intentions de l'Assemblée seraient respectées et la dignité des cantons souverains sauvegardée. Ces faits se passaient au moment où le nouvel ambassadeur arrivait en Suisse. Les lenteurs de son installation, le manque d'empressement de la part des cantons firent échouer cette combinaison. Le roi eut la main forcée et dut sanctionner le décret de l'Assemblée ¹.

Cette mesure, bien qu'expliquée et commentée par le cabinet de Paris, fit, cela va sans dire, la plus mauvaise impression en Suisse. « J'ai profité, dit l'ambassadeur, pour faire quelques insinuations relatives à la malheureuse affaire de Châteauvieux... Mes tentatives ont été infructueuses. On m'a répondu que l'honneur de la nation helvétique était compromis dans cette affaire. »² La Suisse tenait trop au maintien de la jurisprudence militaire telle que l'avaient consacrée les capitulations pour se contenter de bonnes paroles.

Ce fut bien pis encore quand on apprit, en Suisse, qu'une fête se préparait à Paris en l'honneur des forçats libérés. Barthélemy écrit à son ministre ? « Si la fête qu'on préparait à Paris a eu lieu, soyez assuré que nous allons réveiller bien des douleurs et nuire à nos propres

¹ *Papiers de Barthélemy*, I, 16. — ² *Ibid.*, I, 20.

intérêts¹. » Et plus loin : « La fête préparée en l'honneur des soldats de Châteauevieux a fait un mal horrible². »

Mais ces avertissements venaient de trop loin pour être entendus à Paris. La fête eut lieu quand même. La population et les clubs accueillirent avec enthousiasme les galériens libérés. Ceux-ci demandèrent à présenter leurs hommages à l'Assemblée nationale (9 avril 1792). La majorité et surtout les auditeurs des tribunes leur étaient favorables. Le député Gouvion, dont le frère avait succombé dans la révolte de Nancy, voulut en vain s'opposer à leur admission. Son discours fut couvert par les protestations de ses collègues et par les huées de la tribune³.

Couthon au contraire exalta en eux les victimes du patriotisme. Ils furent enfin admis aux honneurs de la séance. Collot d'Herbois, qui avait pris la défense de ces soldats et avait répandu une note justifiant leur conduite, harangua l'Assemblée et fit leur apologie. « Dans tous les départements qu'ils ont traversés, disait-il, ils ont trouvé le plus vif intérêt pour leur *patriotisme* et, j'ose le dire, pour leur *innocence*. Ils ont recueilli sur toute leur route des tributs qui doivent leur être bien précieux. Ce sont les *bénédictions* sincères, vives et prolongées du peuple français pour tous les décrets que vous avez rendus ; car la sanction du peuple sur vos décrets n'a jamais été retardée. »

Les cantons protestèrent, individuellement d'abord ; puis le Directoire de Zurich remit à Barthélemy une protestation collective au nom du Corps helvétique⁴. Barthélemy, après l'avoir transmise à son ministre, écrit

¹ Barthélemy à Dumouriez, 14 avril 1792. *Papiers* I, 82. — ² Barthélemy à Dumouriez, 30 mars 1792. *Papiers* I, 63. — ³ « Je demande, avait dit Gouvion, si je puis voir tranquillement les assassins de mon frère. » — « Eh bien, Monsieur, sortez, lui cria-t-on. » *Moniteur*, 10 avril 1792. — ⁴ *Papiers*, I, 136.

aux Suisses que « de fortes agitations inséparables d'une grande révolution ont impérieusement amené des circonstances pénibles pour les deux Nations, mais qu'il y a lieu d'espérer qu'elles auront désormais tout sujet de les oublier¹ ». C'était bien vague, et ces promesses constituaient une médiocre satisfaction pour les cantons offensés.

III

LE RÉGIMENT D'ERNST

Au moment où Barthélemy employait toute sa diplomatie pour calmer les cantons, les événements semblaient conjurer contre lui et rendre sa tâche impossible. Une nouvelle affaire plus grave vint indisposer le plus puissant des Etats suisses, celui où le parti anti-révolutionnaire avait les plus zélés adhérents. Ce fut l'affaire du régiment bernois d'Ernst.

Ce régiment avait quelque peu fait parler de lui à l'époque des troubles du Pays de Vaud. Les officiers vaudois, mécontents de se voir préférer les bourgeois de la capitale, auxquels les capitulations réservaient le plus grand nombre de places et les meilleures, avaient adressé à LL. EE. une humble requête, les priant de modifier cet état de choses². Le gouvernement avait vu d'un très mauvais œil cette démarche ; il y avait reconnu un symptôme de l'esprit révolutionnaire. Bien à tort, car à partir de ce moment, le régiment d'Ernst, en garnison à Marseille, s'était distingué entre tous par sa belle tenue, par son attachement à la royauté et par son aversion pour les idées nouvelles. Il mérita à plusieurs reprises, pour ce fait, les éloges du souverain³. Un rapport envoyé

¹ Ibid. I, 137. — ² *Le Pays de Vaud de 1789-1792*, p. 47 et suivantes.
— ³ *Manuel* du C. S., 21 août 1791.

à LL. EE. en mai 1791 signalait déjà la satisfaction que causait au roi la belle conduite du régiment. Le gouvernement français attribuait à l'attitude énergique des soldats d'Ernst le maintien de l'ordre et de la tranquillité à Marseille.

Mais cette attitude hostile à la révolution, qui attirait au régiment l'estime du roi, lui valait la haine du peuple de Marseille. La cité du Midi s'agitait au souffle de la révolution : la présence d'un régiment royaliste dans ses murs lui était intolérable. Ce sentiment d'animadversion était d'autant plus vif que les officiers ne cachaient nullement leurs sentiments et avaient plutôt une attitude provoquante. « Ils se sont rendus odieux, écrivait Dumouriez, en affichant des sentiments anti-révolutionnaires. » A plusieurs reprises, on faillit en venir aux mains. En juin 1791, le régiment fut l'objet de menaces violentes¹. Les affaires allaient de mal en pis, et en fin de compte, soit que les officiers, craignant pour leurs soldats la contagion d'indiscipline, en aient fait la demande, soit que le gouverneur, comte de Caraman, ait cédé à la pression jacobine, le régiment fut transféré à Aix.

Il se trouvait encore trop près au gré de la populace de Marseille et de la garde nationale. On résolut, dans les milieux révolutionnaires, d'attaquer le régiment. Et dans la nuit du 25 au 26 février 1792, une troupe de deux mille gardes nationaux quittait Marseille, se dirigeant vers Aix. Ils y arrivaient le 26 au matin. Le général de Barbantane était de connivence avec les Marseillais ou tout au moins sympathique au mouvement. Le commandant du régiment, M. d'Olivier, octogénaire infirme, était incapable de prendre des mesures énergiques. La responsabilité du commandement incombait ainsi au major de

¹ *Manuel* du C. S., 23 octobre 1791.

Watteville ; mais, paralysé par ses deux supérieurs, il ne put agir avec l'énergie nécessaire¹. Après avoir ordonné de doubler les postes et de faire résistance, Barbantane laissa entrer les Marseillais dans la ville. A chaque instant, de nouveaux renforts leur arrivaient et ils se trouvèrent dans la soirée au nombre de dix mille. Les assaillants amenaient du canon et le braquaient sur la troupe suisse. Watteville demanda qu'on les fit retirer, sinon ils marcheraient contre eux. Le général restait dans l'expectative et finit par dire « qu'il n'y avait rien à faire avec ces gens-là ». A la fin, grâce à l'intervention de la municipalité, le régiment se retira dans ses casernes, abandonnant la ville aux Marseillais, qui furent logés chez les bourgeois. Les Suisses avaient emporté leurs drapeaux sans être inquiétés.

Vers quatre heures du soir, le général demanda un bataillon du régiment, se mit à sa tête et pénétra dans la ville. Aussitôt les Marseillais battent partout la générale. Le maire et les officiers municipaux arrivent et crient d'arrêter : « Aussitôt, dit Watteville, le bataillon fit halte : la municipalité nous apprit que, si nous avions marché encore un instant, nous nous trouvions engagés dans un coupe gorge complet. » On s'arrête, on négocie ; enfin les Suisses rentrent à la caserne, après avoir retiré leurs postes, dont quelques-uns avaient été désarmés par les Marseillais.

Pendant la nuit, alors que les Suisses restent dans l'inaction, les Marseillais rassemblent leurs hommes ; le lendemain matin (27 février) les casernes sont cernées et les canons braqués sur la troupe. Les Marseillais somment les Suisses de partir ; en attendant, ils demandent

¹ Relation de ce qui s'est passé à Aix concernant le régiment suisse d'Ernst le 26 et le 27 février 1792, par M. de Watteville. *Papiers I*, 44-48.

qu'on leur envoie quelques sergents, caporaux et soldats. Ceux-ci revinrent bientôt en disant qu'on leur avait fait des propositions *étonnantes*. On les avait sans doute engagés à abandonner leurs officiers et à faire cause commune avec les Marseillais. Ils refusèrent.

Cependant, au dehors des casernes, la foule s'impatientait. Elle avait désiré le départ des Suisses, armés ou non. Maintenant elle veut que le régiment soit désarmé, et devant l'hésitation des Suisses, elle s'apprête à donner l'assaut. Les Suisses attendent les ordres de Barbantane. Celui-ci répond qu'il leur laisse « le soin de prendre le parti qui leur conviendrait ».

L'issue d'une lutte ne pouvait être douteuse; de Watteville prit le parti de céder. Il rassembla les officiers et leur tint ce discours : « Comme subordonné, j'aurais désiré, comme vous, de périr à la tête de ce brave régiment, mais comme chef et maître de son sort, j'en suis responsable aux Cantons et ne puis vouloir faire périr sans utilité neuf cents de leurs sujets. Le régiment est en France pour défendre le royaume et non pour détruire des citoyens français, ils nous demandent nos armes, je vous ordonne donc, et que personne sous peine de désobéissance ne réponde un mot, je vous ordonne, dis-je, de dire aux soldats que moi je leur ordonne et en ma seule responsabilité de poser les armes lorsque l'ordre en sera donné ¹. »

Les soldats répondirent qu'ils obéiraient en tout et que leur vie était à la disposition de leur commandant. Les armes et gibernes furent déposées contre le mur de la caserne, et vers une heure la troupe sortit, emportant ses drapeaux, « sans aucune insulte, accompagnée, dit Watteville, de plusieurs de leurs chefs, qui se mirent pour notre sûreté à notre tête et qui ne nous quittèrent que lorsque nous

¹ Ibid.

eûmes dépassé leur poste de quelques cents pas ». Le régiment désarmé se dirigea sur Roquevaire, le Beausset et Ollioules près Toulon, où il arriva le 28, à six heures du soir.

L'intention de l'autorité militaire était d'armer de nouveau le régiment et de le faire rentrer à Toulon¹. Mais les corps administratifs du département étaient sous l'influence directe des clubs, et ceux-ci ameutaient l'opinion contre les Suisses et demandaient à grands cris leur départ. Leurs armes ne leur furent pas rendues. Plusieurs officiers et soldats furent encore outragés à Toulon. De Watteville ne voulant plus rester responsable de la sûreté du régiment, demanda « une route qui conduisît les troupes par le fort de l'Ecluse en Suisse » et le régiment repartit pour Lorgues, dans la direction de Draguignan².

A l'arrivée de cette nouvelle, un cri d'indignation retentit dans toute la Suisse. Berne surtout était doublement affecté et par l'outrage fait à son régiment et par les conclusions que l'on pouvait tirer de ces faits sur l'état des esprits en France. Si la populace, contre la volonté du roi et des autorités, osait se livrer à des actes pareils, c'est que la révolution triomphait réellement. Or Berne était attaché à la France, surtout par esprit d'égoïsme. Berne voulait avoir pour allié un gouvernement fort et respecté, qui sût réprimer les menées des sociétés secrètes, l'agitation des clubs, les soulèvements populaires ; un gouvernement assez puissant pour se faire craindre au-dedans et pour protéger ses alliés au dehors. Devant la faiblesse de Louis XVI, on se demandait sérieusement si l'on ne recourrait pas à un autre protecteur.

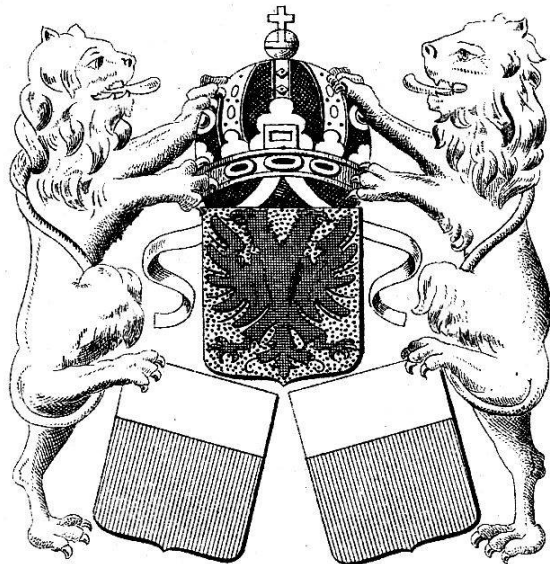
¹ *Papiers*, I, 50. — ² *Papiers*, I, 53.

Dans ces conditions, LL. EE. songèrent à rappeler leur régiment. C'était une grave détermination. On allait se mettre sur les bras neuf cents hommes qu'il faudrait nourrir, solder, loger. On brisait ou l'on compromet-tait la carrière militaire des officiers. Mais l'orgueil offensé parlait haut. Les Bernois pensaient aussi que s'ils faisaient mine de rappeler leur régiment, le cabinet de Paris insisterait pour garder les soldats suisses, en termes flatteurs pour l'amour-propre de LL. EE. Il serait beau de faire voir à toute l'Europe combien le roi tenait à vivre en bons termes avec les Bernois. Il y avait là une revanche à prendre, un effet moral à obtenir.

Et si, contrairement à toute attente, la France laissait partir les Suisses, il restait encore l'alternative d'offrir ces soldats à une autre puissance. Enfin, si, au pis aller, le régiment restait à la charge de Berne, le trésor était riche, on pouvait sans se ruiner entretenir cette petite armée permanente. Le canton y gagnerait en considération ; cette troupe pouvait servir à comprimer les sujets rebelles ou à garder la frontière en cas de guerre. Toutes ces raisons bien pesées, le régiment reçut l'ordre de regagner ses foyers.

Le rappel du régiment fit sensation en France, mais pas autant que Berne ne le supposait ; le roi désirait le garder à tout prix, mais ses ministres ne voulurent pas s'abaisser à des négociations humiliantes. L'ambassadeur fit auprès de LL. EE. des démarches pour les faire revenir de leur décision. Il finit par trouver que Berne se montrait par trop opiniâtre. « Cet Etat, écrit-il à Dumouriez, fait aussi trop le renchéri, et je ne puis m'empêcher de regretter que nous le mettions dans le cas de se donner de l'importance par la peine que nous avons l'air de nous faire de lui renvoyer son régiment. Puisqu'il le redemande, rendons-le lui avec indifférence pour l'Etat et avec beau-

ARMOIRIES COMMUNALES VAUDOISES

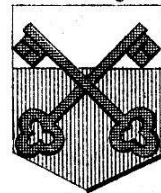


Lausanne et ses quartiers
La Cité

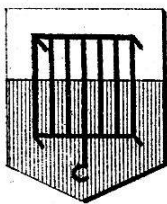
La Palud



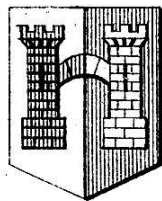
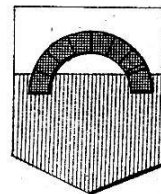
Bourg



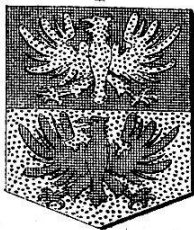
St-Laurent



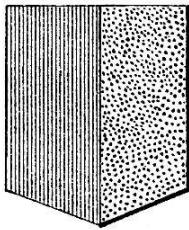
Le Pont



Aigle



Aubonne



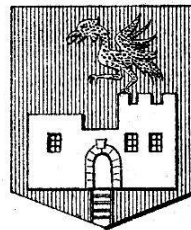
Avenches



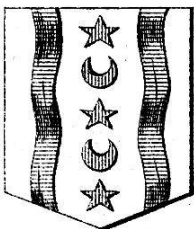
Bex



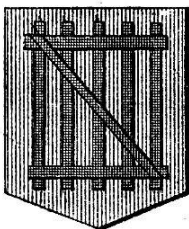
Château d'Oex



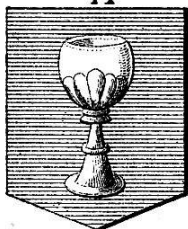
Le Chatelard



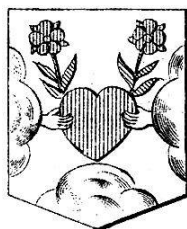
Les Clées



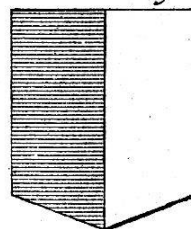
Coppet



Corsier



Cossonay



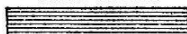
Argent ou blanc



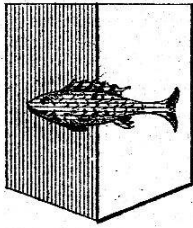
Or ou jaune



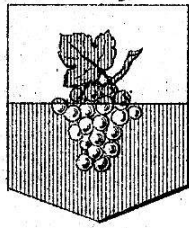
Azur ou bleu



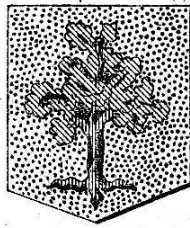
Cudrefin



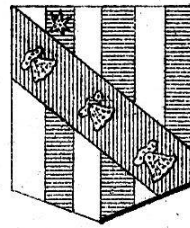
Cully



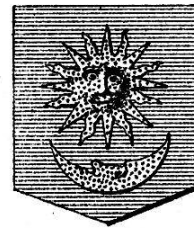
Echallens



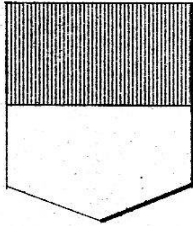
Grandcour



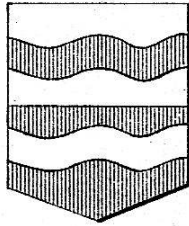
Grandson



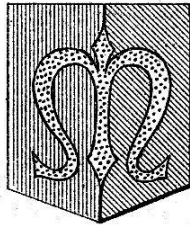
Lutry



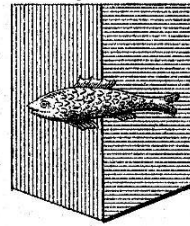
Morges



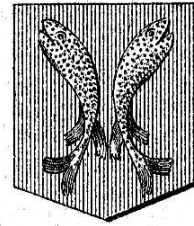
Moudon



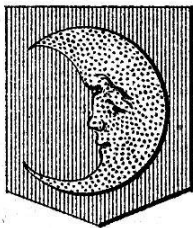
Nyon



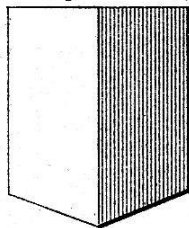
Orbe



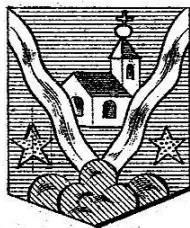
Oron



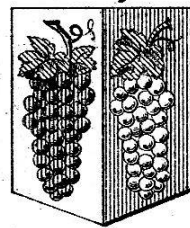
Payerne



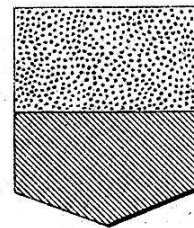
Les Planches



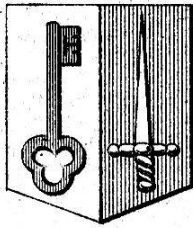
Pully



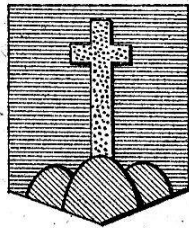
Rolle



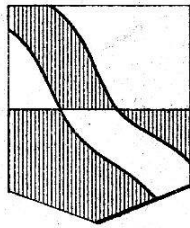
Romainmôtier



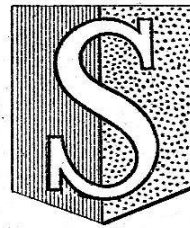
S^t Croix



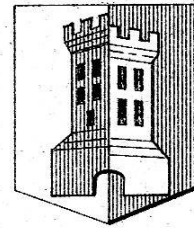
S^t Saphorin



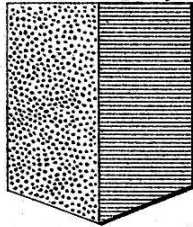
La Sarraz



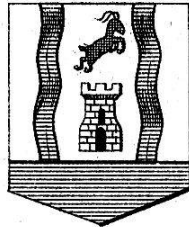
La Tour de Peilz



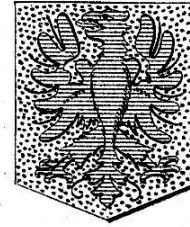
Vevey



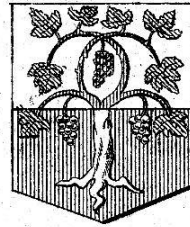
Veytaux



Villeneuve



Villette



Yverdon



Gueules ou rouge



Sinople ou vert



Sable ou noir



André Kohler del.

coup de démonstrations de bienveillance pour le corps. Au moins nous en finirons d'une affaire dans laquelle cet Etat pourrait se complaire à manifester une grande dignité et à traiter de puissance à puissance.¹ »

Le régiment se mit en route pour la frontière suisse, en belle ordonnance, observant la discipline la plus rigoureuse et sans être inquiété par les populations. « Cette catastrophe présenta un phénomène peut-être unique, c'est que dès cet instant, ce régiment ne compta pas un seul déserteur, qu'une stricte subordination s'y maintint et que plusieurs officiers vaudois, zélés partisans des principes modernes, ne partagèrent pas moins jusqu'au terme l'infortune de leurs camarades et refusèrent obstinément, de même que divers sous-officiers, les offres brillantes d'avancement qui leur furent faites pour les en séparer. Trente hommes qui se trouvaient détachés dans les montagnes, conservèrent courageusement leurs armes et les gardèrent après avoir rejoint le régiment »¹.

Le roi, de son côté, fit son possible pour réparer l'insulte faite aux soldats. De Watteville et le colonel d'Ernst reçurent le cordon rouge. Ernst ayant démissionné, le roi donna à de Watteville le brevet de colonel. Les officiers français chargés de ramener le régiment lui témoignèrent beaucoup d'égards. M. du Muy, lieutenant général, adressa aux troupes, dans la petite ville de Romans, un discours élogieux pour les Suisses. « Les Français voient avec douleur le départ du régiment. Ils ont désapprouvé les coupables mouvements qui en sont la cause, mais ils aiment à croire que cette séparation ne sera point longue »¹.

Le gouvernement bernois fit fête à ses troupiers. De

¹ 22 mai 1792. *Papiers de B. I.* 147-148. — ² Rovéréa. *Mémoires*, I, 83, 84. — ³ *Papiers de B. I.* 172.

Gingins, accompagné du bailli de Lausanne, vint recevoir le régiment à son entrée en Suisse, le 15 juin 1792. La troupe fut passée en revue, elle prêta serment de fidélité à LL. EE. et reçut la cocarde bernoise. Le régiment s'avança ensuite à petites étapes à travers le Pays de Vaud jusqu'à Morat, où il arriva le 30 juin. Il gagna ensuite Nidau. La lenteur de cette marche donne à réfléchir. Berne attendait probablement de nouvelles propositions du roi ou de l'ambassadeur. Il n'en vint point et Berne se trouva quelque peu embarrassée. Ne pouvant licencier le régiment, LL. EE. en diminuèrent l'effectif le plus possible. Toutes les demandes de congé furent accordées, les places d'officiers vacantes ne furent pas repourvues, on refusa tout engagement et réengagement. Plusieurs soldats regagnèrent ainsi leurs foyers, les uns enchantés de l'aventure, les autres à regret. Maint troupié embarrassé de sa personne se souvint des propositions autrefois faites par les Marseillais et courut reprendre du service en France. Ce qui restait du régiment ainsi réduit aux deux tiers de son effectif fut employé à garder la frontière.

Dans la suite, il fut souvent question de licencier le régiment. Mais cela souffrait des retards, des difficultés. « Je n'apprends point, écrivait Barthélemy (26 août 1792), que l'Etat de Berne persiste dans l'intention de licencier le régiment de Watteville. Il est plus apparent qu'il n'y procédera qu'à la paix générale, ou au plus tôt dans le courant de l'hiver¹ ».

Mais ce régiment donnait fort à faire à LL. EE. Durant son séjour à la frontière, le contact avec les troupes françaises modifiait les opinions politiques des soldats dans un sens qui n'était pas pour plaire à Berne. On s'aperçut

¹ *Papiers de B.* II, 485.

avec douleur que les idées révolutionnaires faisaient des progrès dans la troupe et même parmi les officiers¹. Le Conseil demanda le déplacement de plusieurs compagnies, qui furent disséminées à la frontière vaudoise pour empêcher la contrebande². L'entretien du régiment pesait de plus en plus au trésor bernois. « Le canton de Berne, écrit Barthélemy, ressent si fortement le poids de tenir sur pied le régiment de Watteville, qu'il est impatient de le licencier. Il ne se dissimule pas que la vue de cette troupe armée déplaît au peuple ; mais les circonstances ont rendu nécessaire la conservation de ce corps³. » Le régiment ne fut définitivement licencié que le 26 janvier 1796.

(A suivre).

Paul MAILLEFER.

ARMOIRIES COMMUNALES VAUDOISES

Le mot de patrie n'a plus de nos jours le sens étroit qu'il avait au moyen âge : l'homme cependant ne peut s'empêcher de vouer une affection spéciale aux lieux qui l'ont vu naître, à l'endroit d'où sortit sa famille. En Suisse, où la commune joue un rôle moins effacé que dans la plupart des Etats européens, le sentiment dont nous parlons s'affirme avec une vivacité toute particulière. Il explique l'attachement qui se manifeste dans nos petites cités pour les couleurs et les armoiries locales.

Si les premières ne sont plus d'un emploi aussi fréquent qu'au bon vieux temps, où l'on en revêtait le hérault, le tambour et le fifre de ville, la milice, voire le bourreau, les secondes en revanche trouvent encore de nombreuses applications : le sculpteur les reproduit sur les édifices de tout genre, le peintre sur les vitraux des églises, dans la salle où s'assemblent les autorités communales ; sous forme de cocardes, elles ornent la casquette du collégien ou celle des agents de la force publique. Enfin, dans les fêtes populaires, autour de l'écusson cantonal, se groupent les écus aux armes des communes.

¹ *Papiers de B.* III. 505. — ² *Papiers de B.* III. 515. — ³ *Papiers B.* IV, 100.